

PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE LAUNAY/TRÉCESSON

Procès-verbal de la session ordinaire
29 novembre 2017 à 19 h

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Launay/Trécesson tenue à l'école Morency de Trécesson le vingt-neuf novembre de l'an deux mille dix-sept à dix-neuf heures.

PRÉSENCES

Mmes Louise-Andrée Audet, Présidente
et déléguée au comité parents
Carolann Brochu, enseignante
Vivianne Caron, enseignante
Claudine Martineau, parent
Marie-Claude Trudel, enseignante

Ms. Jean-François Drouin, parent
Sébastien Boucher, Représentant au
comité parent

Aussi présent :

M. Steve Marquis, directeur

Prés.	Abs.
x	
x	
	x
x	
x	
	x
x	
x	

**1. OUVERTURE DE LA
SÉANCE, SALUTATIONS
ET PRÉSENCES ;**

Le quorum est atteint. M. Steve Marquis, directeur, souhaite la bienvenue aux membres. Il est 19 h 10.

**2. LECTURE ET
ADOPTION DE L'ORDRE
DU JOUR ;**

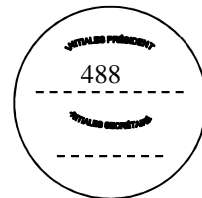
CE-657-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Louise-Andrée Audet,
QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-
VERBAL ET SUIVI DE LA
SÉANCE DU 22 juin 2017 et
suivi ;**

CE-658-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Marie-Claude Trudel,
QUE le procès-verbal du 22 juin 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.



**4. INTERVENTION DE
L'ASSEMBLÉE ;**

Aucune

5. CORRESPONDANCE ;

Aucune

**6. INFORMATION ET
CONSULTATION :**

6.1. Dates des fins d'étapes (normes et modalités) :
Remise aux membres des dates de fin d'étape.

6.2. Calendrier de travail :
Présentation du calendrier aux membres.

6.3. Règles de régie interne (approbation à venir) :
Le document a été remis aux membres pour consultation.
L'approbation sera au prochain conseil d'établissement.

6.4. Liste des membres :
La liste est remise aux membres afin de valider les informations par les membres.

6.5. Autorisation de transmission de renseignements :
Une feuille est remise aux membres-parents pour signature.

7. ADOPTION :

7.1. Budget de fonctionnement du C.E. :
Un montant de 500\$ est autorisé pour le fonctionnement du conseil d'établissement.

CE-659-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Marie-Claude Trudel,

QUE le budget de fonctionnement du CE est accepté tel que présenté.

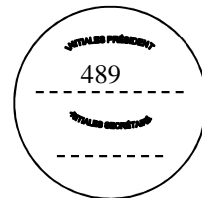
ADOPTÉE.

7.2. Calendrier des rencontres :
6 rencontres annuelles, 4 à déterminer.

CE-660-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Louise-Andrée Audet,

QUE le calendrier des rencontres soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.



7.3. Rapport annuel :
Présentation du rapport annuel par M. Marquis.

CE-661-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Carolann Brochu,

QUE le rapport annuel soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

7.4. Critères d'inscription :

- Maintenir les écoles primaires rurales ouvertes et que l'élève soit inscrit dans son secteur.
- La date officielle pour l'inscription est du 15 au 19 janvier 2018.
- Mêmes critères que l'année dernière.

CE-662-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Sébastien Boucher,

QUE les critères d'inscription soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE.

7.5. Mesures dédiées :

Présentation des budgets des mesures dédiées et des dépenses.

CE-663-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Carolann Brochu,

QUE les mesures dédiées soient adoptées telles que présentées.

ADOPTÉE.

7.6. 1000\$ formation :

Somme reçue du ministère pour former les parents. Différentes options ont été présentées. Un sondage sera envoyé aux parents pour le lieu ou le type de formation.

CE-664-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Claudine Martineau,

QUE le choix de formation soit présenté aux parents tel que proposé.

ADOPTÉE.

8. APPROBATION :

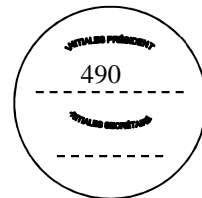
8.1. Programme, Aide aux devoirs :

Mme Lucille Fortin fait 2 midis/semaine pour l'aide aux devoirs à Launay. Pour Trécesson, il y a une recherche active. Le nom de Madame Nicole Boilard a été mentionné.

CE-665-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Marie-Claude Trudel,

QUE le programme Aide aux devoirs soit reconduit pour l'année 2017-2018 tel que proposé.

ADOPTÉE.



8.2. Sorties éducatives :

Deux critères si le conseil ne peut pas être avisé d'avance.

1. Approbation de la direction d'école ;
2. Parent sera avisé 48 heures à l'avance.

Launay :

- L'heure du conte 2 fois par mois à la bibliothèque de Launay
- 15 septembre : épluchettes de maïs à Trécesson
- 13 décembre : spectacle au Domaine St-Viateur et Trécesson
- 16 et 19 décembre : sortie à l'aréna
- 22 décembre : dîner à Trécesson

Trécesson :

- 26 septembre : 5^e -6^e année Cross-Country au Mont-Vidéo
- 31 octobre : Maison de la Culture
- 25 novembre : 5^e et 6^e année Génies en herbe autre date en janvier
- 1^{re} décembre : Montage de la Salle en avant-midi avec les élèves
- 2 décembre : Marché de Noël
- 13 décembre : spectacle au Domaine St-Viateur
- 22 décembre : Spectacle de Noël à la salle municipale

CE-666-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Sébastien Boucher,

QUE les sorties éducatives soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉE.

9. FONCTIONNEMENT DU CE :

9.1. Fonctions et pouvoirs :
Présentation du document de travail.

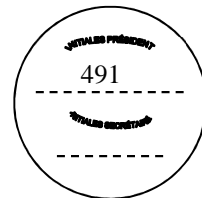
9.2. Dénonciation d'intérêts par écrit :
Présentation du document aux membres.

10. INFORMATION ET RAPPORT ;

10.1. Comité de parents (CSH) :
Personne ne s'est présenté suite à une erreur sur le représentant au comité de parent.

10.2. L'OPP :
Deux parents ont pris en charge le dîner – Valérie Normand et Manon Lampron.
Puisqu'il n'y a pas de président, la direction va présenter les dépenses au CE par souci de transparence point « approbation des dépenses ».

10.3. Conseil des commissaires :



M. Drouin est absent.

**11. AFFAIRES
NOUVELLES :**

11.1.

Offres de service par la Municipalité

- Club des petits déjeuners- si aucune implication de l'école (peut communiquer avec Steve)
- Soupe par les aînés – intérêt
- Jardin communautaire – intérêt
- Cadeaux offerts aux finissants – peut-être des livres plutôt qu'un dictionnaire.

**12. DATE DE LA
PROCHAINE RÉUNION ;**

Le 29 janvier 19 h.

13. ÉVALUATION ;

Bonne rencontre.

**14. LEVÉE DE
L'ASSEMBLÉE ;**

CE-667-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Claudine Martineau,

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 21 h 26.

Louise-Andrée Audet, présidente Claudine Martineau, secrétaire